



Avant Programme du CSO Amicale Du 29 Octobre 2023

Organisé par :

ACE Sfax

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 29/10/2023

Lieu : ROUTE SALTANIA KLM 8 SFAX « **Club Equestre Guidara** »

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 28ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.

ORGANISATEUR :

ACE Sfax « **Club Equestre Guidara** »

COMITE D'ORGANISATION :

Président De L'événement: Mr. GuidaraSAMIR

DirecteurDu Concours: Mr Guidara MOHAMEDALI

Membres: Mr. Boussarsar ANIS ; Mr.Aloulou ACHRAF ; Mr.BenChida KAMEL ;
Mr.Ketata LASAAD ; Mr.Kharrat TAYEB

Coordinateur: Mr Guidara HSSOUNA ; Mr Mtibaa ACHREF

Trésorerie : Mr. Naifer HOUSSEM

JURY DE TERRAIN:

Président : Mr Dammak AYMEN

Membres : Mr Ghorbel WALID; Mr Hadrich SLIM;

Chronométréur : Mme Chaari RAHMA ;Mme Turki IMEN

Stewards:Mr Moalla WALID ; Mr Masmoudi AZIZ

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Aloui MONDHER

Chef de Piste Adjoint : Mr Euchi MAJID

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Mr Ben hfaiedh JAMEL

MARECHAL FERRANT :

Mr Hedisaissi

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 29-10-2023

09h00:Reconnaissance de la piste Epreuve 1 : Initiation (60 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve2 :Initiation (70 cm).

A la suite:Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire (80-85cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : Préparatoire (90-95 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO* (100-105 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 6 : CSO** (110-115 cm).

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Les chevaux doivent être puces et enregistrés à la FTSE.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 60x45m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 45 x 20 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant vendredi 27 Octobre 2023 à minuit**

40 Dinars pour l'épreuve **Initiation.**

45 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire I.**

50 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire II.**

60 Dinars pour les épreuves **CSO* / CSO**.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

LOCATION DE BOXES :

Journée : 30 dt

Réservation Mr Guidara SAIFEDDINE 21.457.585

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 29 Octobre 2023 :

EPREUVE 1 : Initiation.

Date et heure: **Dimanche 29/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: **Barème temps idéal (1)**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 60 cm

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.

3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Classement	Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute	

EPREUVE 2 : Initiation.

Date et heure: **Dimanche 29/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: **Barème temps idéal (1)**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 70 cm

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.

3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Classement	Prix
1^{er}	Coupe+Médaille
2^{ème} au 10^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation :2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 29/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème en deux phases temps différé (Art. 274.5.6).

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (80-85cm)

Largeur : (95cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème}	Médaille
3 ^{ème}	Médaille
4 ^{ème}	Médaille
5 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire I:2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 29/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Difficultés Progressives au chrono sans Barrage (Art. 269).

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (90-95 cm) JOKER (105cm)

Largeur : (105cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 100Dt
2 ^{ème}	Médaille + 90Dt
3 ^{ème}	Médaille + 80Dt
4 ^{ème}	Médaille + 70Dt
5 ^{ème}	Médaille + 60 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire II:2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 5 : CSO*

Date et heure: **Dimanche 29/10/2023à 08h30**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus

Barème : Difficultés Progressives au chrono sans Barrage (Art. 269).

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (100-105 cm) (JOKER 115 cm)

Largeur : (110-115 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 200Dt
2 ^{ème}	Médaille + 150Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100Dt
4 ^{ème}	Médaille + 80Dt
5 ^{ème}	Médaille + 70Dt
Dotation Totale	600 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* :1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 6 : CSO**

Date et heure : **Dimanche 15/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème A au chrono avec barrage Art 238.2.2
Vitesse : 350m/min
Hauteur: (110-115 cm)
Largeur :(125 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250dt
2 ^{ème}	Médaille + 200dt
3 ^{ème}	Médaille + 150dt
4 ^{ème}	Médaille + 100dt
5 ^{ème}	Médaille + 50dt
Dotation Totale	750 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO** :1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

ANNEXE I

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendras dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval au tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p></p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
<p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p>	
<p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	